



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2548

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 1er**

objet : **Bas des pentes de la Croix-Rousse - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

**Rapporteur : Monsieur David**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

**Séance publique du 17 octobre 2011****Délibération n° 2011-2548**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Bas des pentes de la Croix-Rousse - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La mise en œuvre du schéma de développement économique des pentes de la Croix-Rousse a permis l'obtention de résultats significatifs à la fois dans le nombre et la nature des activités implantées. Les actions conduites ont pour objectif le maintien et le développement des entreprises existantes, la promotion du quartier et le soutien à l'implantation d'activités nouvelles.

Néanmoins, la dynamique économique des pentes souffre encore de l'image négative liée à la vacance de locaux et/ou à la faible qualification des activités présentes. C'est particulièrement le cas du bas de la rue Romarin.

Dans ce contexte, le projet Bas des pentes de la Croix-Rousse s'inscrit dans le processus de reconquête déjà engagé depuis un certain nombre d'années. Il vise à modifier cette image en travaillant essentiellement sur trois thématiques :

- le développement économique et commercial,
- la sécurité et la tranquillité,
- le cadre de vie.

Le périmètre opérationnel retenu est limité à l'ouest par la rue Sainte Marie des Terreaux, au nord par la rue des Capucins, à l'est par la rue du Griffon et au sud par la rue Puits Gaillot et la place des Terreaux, intégrant ainsi les trois entrées des Pentes (Griffon, Romarin, Sainte Marie des Terreaux). A l'intérieur de ce secteur, un périmètre d'intervention prioritaire essentiellement limité à la rue Romarin et pour partie à la rue Saint Polycarpe et Sainte Catherine, a été retenu pour les actions relevant du développement économique et commercial.

Les objectifs territoriaux du projet Bas des Pentes sont les suivants :

- créer une boucle commerciale entre la place Sathonay et la place des Terreaux, passant par la place Croix-Paquet et le passage Thiaffait,
- conforter ou diversifier l'identité économique territoriale du quartier selon les filières retenues,
- contribuer au maintien et au développement des commerces déjà installés,
- réanimer les activités diurnes par opposition aux activités nocturnes fortement représentées sur le bas du quartier.

Le plan d'action économique et commercial comprend :

- une programmation commerciale,

- la constitution d'un portefeuille foncier par acquisitions amiables, préemptions sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et négociation avec les bailleurs publics et privés,
- le lancement d'appels à projets, prioritairement sur la moyenne surface alimentaire et sur le reste de la programmation commerciale dès le portefeuille foncier constitué.

La mise en place d'une stratégie foncière offensive nécessite également que ces actions soient inscrites dans une démarche de requalification globale du secteur concernant à la fois le cadre de vie, l'harmonisation des façades et des enseignes, etc.

Cette opération est articulée avec le droit de préemption des fonds de commerce mis en place par la Ville de Lyon sur ce secteur.

Sur la base de la programmation commerciale retenue, il s'agit de constituer un portefeuille de locaux repérés comme stratégiques pour implanter de nouvelles activités. D'ores et déjà, la Communauté urbaine de Lyon assure, depuis mai 2010, la maîtrise foncière de deux locaux, libres de toute occupation, situés 10 et 19, rue Romarin auxquels s'ajoute le 21, rue Romarin préempté par la Communauté urbaine pour le compte d'un bailleur social. Parallèlement, une démarche a été engagée avec les bailleurs sociaux (Alliade, l'OPH Grand Lyon habitat, OPH du Rhône et la SACVL).

Aujourd'hui, il est nécessaire de dégager une enveloppe financière afin de pouvoir réaliser les acquisitions foncières dans le périmètre d'intervention prioritaire. Le budget estimé à 1 M€ correspond aux opportunités d'acquisition par préemption ou par acquisition à l'amiable pour 2012 et 2013. Cette enveloppe doit permettre de réaliser les travaux de remise en état avant location, si nécessaire.

Ces acquisitions nécessitent le vote d'une individualisation d'autorisation de programme pour un montant de 1 M€.

Des recettes locatives seront perçues au fur et à mesure des mises en location. Lorsque la dynamique économique sera relancée, les locaux seront revendus par la collectivité ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le principe d'acquisition et de remise aux normes de locaux commerciaux avant leur remise sur le marché dans le cadre du projet de développement commercial et économique sur le bas des pentes de la Croix-Rousse à Lyon 1er.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique du Grand Lyon, sur l'opération n° 2622 pour un montant total de 1 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 600 000 € en 2012,
- 400 000 € en 2013.

**3° - La dépense** d'investissement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2012 et 2013 - compte 211 500 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.**